

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°36-2023-114

PUBLIÉ LE 17 AOÛT 2023

Sommaire

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2023-08-17-00003 - Arrêté complémentaire à l'arrêté du 14 juillet 2023 portant attribution de la médaille d'honneur du travail (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2023-08-17-00003

Arrêté complémentaire à l'arrêté du 14 juillet
2023 portant attribution de la médaille
d'honneur du travail

ARRÊTÉ du
Modifiant l'arrêté du 14 juillet 2023
Accordant la médaille d'honneur du travail
(promotion du 14 juillet 2023)

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2022-07-14-00009 du 14 juillet 2022 accordant la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail, échelon vermeil, est décernée à :

- **Madame MERIOT Angélique**
Assistante Marketing, **SAINTE-LIZAIGNE SAS** – Sainte-Lizaigne,
demeurant à Châteauroux.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail, échelon or, est décernée à :

- **Monsieur GUIGNARD Jean-Philippe**

Technicien, SAINTE-LIZAIGNE SAS – Sainte-Lizaigne,
demeurant à Liniez.

- **Monsieur METIVIER Pierre**

Agent de fabrication, SAINTE-LIZAIGNE SAS – Sainte-Lizaigne,
demeurant à Issoudun.

Article 3 : La directrice des services du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice des services du cabinet



Céline BURES